



République Française

**PROCES VERBAL**  
**Conseil municipal du mardi 22 mars 2019**  
**Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS**

Nombre de membres : 19

En exercice présents : 16

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 18 février 2019

Le vingt-deux mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Olivia GHIBAUDO, Thierry VERZENY, Lionel VERNET, Fabienne DRON-MAILLARD, David HORNSBY, Christine PORCHEZ, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, Philippe SUPERSAC, Thierry FABRE

**Absents représentés :** Chantal COMBACAL (donne pouvoir à Philippe SUPERSAC), Laetitia GIL (donne pouvoir à Thierry FABRE), Frédéric NADAL (donne pouvoir à Pascal DELIEUZE)

**Secrétaire :** Christine PORCHEZ

La séance est ouverte à 18h35.

M. VERNET est arrivé à 19h30. MME THOMAS est arrivée à 18h55

**I. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2019**

M. Supersac fait remarquer que le procès-verbal est très orienté et que les frais occasionnés par la Demande Préalable accordée à M. Brun ne sont pas le seul fait de l'ancienne équipe municipale. M. le Maire maintient sa position et réaffirme qu'il aurait fallu traiter ce dossier avec un permis d'aménager afin d'imposer au lotisseur un aménagement plus qualitatif de la parcelle et surtout pour minimiser la participation financière de la commune aux travaux de réseaux et voirie.

**Cette proposition est approuvée à la majorité absolue avec  
13 voix POUR, 4 voix CONTRE (Philippe SUPERSAC, Thierry FABRE, Chantal COMBACAL, Laetitia GIL)  
Remarque : Lionel VERNET et Sabine THOMAS n'étaient pas encore arrivés au moment du vote**

## II. Finances

### 1- Demande de subventions dossier mise en accessibilité des bâtiments publics

M. le Maire présente l'historique du dossier et pointe tous les dysfonctionnements générés par l'ancienne équipe municipale. En particulier la perte de deux subventions attribuées par l'état au titre de la DETR pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, notamment écoles et Mairie. L'une d'un montant de 12 000 euros et l'autre d'un montant de 21 000 euros. Les travaux n'ayant pas été engagés officiellement par la commune dans un délai de deux ans après la date de l'obtention des subventions, celles-ci ont été annulées par arrêté préfectoral et donc perdues.

M. Supersac précise toutefois qu'un mail de la préfecture (DETR) reçu le 7 juillet 2017 indiquait que les travaux ayant été commencés, le délai restant était de 4 ans.

Mme Granier répond qu'il fallait demander à ce moment -là le déblocage d'une partie de la subvention, ce qui n'a pas été fait.

M. le Maire précise que la commune a reçu en septembre 2018 un courrier de la sous-préfecture rappelant que la commune avait perdu ces deux subventions et que c'était très dommageable car les subventions ne pouvant pas être réattribuées étaient perdues.

M. le Maire a complété en disant que le mois dernier il a rencontré le sous-préfet pour échanger sur divers sujets et notamment sur les demandes de subventions en cours et celui-ci lui a rappelé la perte de ces deux subventions qui faisait que la commune était mal notée. Ce qui signifie en d'autres termes que cela pourrait nuire aux demandes de subventions en cours.

M. le Maire a présenté l'historique des délibérations pour les demandes de subventions pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

Il a insisté sur un historique très confus, difficile à comprendre, notamment le fait d'avoir délibéré pour demander des subventions à la région et au département et qui finalement n'ont pas été suivis des faits.

M. Fabre précise qu'il « assume tout » et admet que des dossiers ont été négligés lors du dernier mandat, mais que la situation administrative était particulière.

La municipalité précédente avait demandé des subventions à l'état au titre du FSIL, ces subventions ont été accordées pour un montant de 100 000 euros. Toutefois, par sécurité, il faudra demander une prolongation d'un an car la date butoir de démarrage des travaux est fixée en septembre 2019.

M. le Maire précise, qu'avec Christine Granier, ils ont assisté à une réunion avec les représentants de la région et qu'ils ont appris que la région pouvait subventionner les communes à hauteur de 50 000 euros pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et que le dossier devait être déposé avant la fin mars 2019, d'où l'organisation de ce conseil municipal dans l'urgence.

Nous profitons également de l'occasion pour demander des subventions au département.

Afin de faire un point complet sur ce dossier, M. le Maire a fait la visite de tous les bâtiments communaux avec M. Stocker (responsable de l'accessibilité des bâtiments à la DDTM) afin de réévaluer les travaux nécessaires. Ceux-ci avaient été évalués par l'Apave et surestimés. En effet l'Apave avait estimé les travaux pour un montant de 307 437 euros TTC, suite à la visite de Mr Stocker le montant a été estimé à 224 126 euros TTC.

M. Salvagnac s'interroge sur la vérification des travaux lors de leur achèvement. Mme Granier explique qu'il est obligatoire de faire des attestations de travaux qui seront adressées à la CCVH et à la Préfecture qui décideront, ou non de vérifier.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

## III. Administration municipale

### 1- Constitution de la commission d'Appel d'Offres

Mme KUZNIAK explique la nécessité de constituer une commission d'appel d'offres. Vote à bulletin secret pour une liste de titulaires et une liste de suppléants composées de 2 membres de la majorité et 1 membre de l'opposition sur chacune des listes et de M. le Maire.

**Liste des titulaires élus à la l'unanimité :**

Mme Christine GRANIER  
Mme Fabienne DRON-MAILLARD  
M. Thierry FABRE

**Liste des suppléants élus à la l'unanimité :**

M. Thierry VERZENI  
Mme Jocelyne KUZNIAK  
Mme Laetitia GIL

**IV. Questions diverses**

M. le Maire précise que depuis 2013 la commission de sécurité a donné un avis défavorable pour l'exploitation de la salle polyvalente. Il y a un mois, la commune a reçu un courriel (copie sous –préfecture) de l'adjudant -chef des pompiers en charge des contrôles de sécurité de la salle polyvalente pour mettre en avant ce problème. M. le Maire a rencontré sur place l'adjudant-chef afin d'identifier tous les problèmes et définir les actions correctives. Suite à cette visite la commune a l'obligation de **se mettre en conformité** d'ici la prochaine visite, programmée fin juin, **sous peine de fermeture administrative.**

M. Supersac souhaite savoir où en est la situation de Mme Biougne (secrétaire générale) actuellement en congé maladie. M. le Maire explique que la procédure administrative et juridique suit son cours et qu'il ne peut actuellement pas en dire davantage. La situation est la même en ce qui concerne Mme Milhau.

Et M. le Maire tient à rendre hommage au personnel administratif actuel pour le travail fourni depuis mars 2018 étant donné la complexité de la situation.

M. Moiroux : La demande de qualification « bourg-centre » pour la commune de St Jean de Fos a-t-elle avancée ? M. le Maire répond qu'il est trop tard car le dossier de demande n'a pas été envoyé par la municipalité précédente, mais que des aides peuvent être obtenues autrement.

M. Moiroux : La présentation lors de la réunion publique du projet du nouveau lotissement n'est toujours pas sur le site internet de la commune. M. le Maire répond qu'il paraîtra très bientôt.

Fin de séance à 20h00.

La secrétaire de séance,  
Mme Christine PORCHEZ

Le Maire,  
Pascal DELIEUZE

Les élus présents :